



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE



Bruxelles, le 10 mars 2005
7020/05 (Presse 50)
(OR. en)

**15^{ÈME} RÉUNION MINISTÉRIELLE UE-ASEAN
DÉCLARATION CONJOINTE DES COPRÉSIDENTS**

Jakarta, le 10 mars 2005

1. La 15^{ème} réunion ministérielle UE-ASEAN s'est tenue à Jakarta, en Indonésie, le 10 mars 2005. Les ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de l'Union européenne (UE), le commissaire européen chargé des relations extérieures et le Secrétaire général de l'ASEAN ont participé à cette réunion, coprésidée par l'Indonésie, en sa qualité de coordinateur pour les pays de l'ASEAN et par le Luxembourg, en sa qualité de président en exercice de l'UE. La réunion s'est tenue dans le traditionnel esprit d'ouverture, de confiance et de compréhension mutuelles qui est depuis plus de 30 ans le corollaire du dialogue et de la coopération.
2. Les ministres ont témoigné leur amitié et leur solidarité à l'égard des gouvernements et des populations des pays sinistrés à la suite du tremblement de terre et du tsunami du 26 décembre 2004.

P R E S S E

3. Les ministres ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent au dialogue et aux relations entre l'UE et l'ASEAN, pierres angulaires du partenariat stratégique entre l'Asie et l'Europe. A cette fin, les ministres se sont de nouveau engagés à intensifier le dialogue entre l'UE et l'ASEAN, pratiqué de longue date et profondément enraciné, en vue de renforcer encore davantage la coopération UE-ASEAN dans l'intérêt mutuel de l'ASEAN, de l'UE et de l'ensemble de leurs populations.

ÉVOLUTION DES RELATIONS ENTRE L'UE ET L'ASEAN

4. Les ministres ont rappelé que les relations entre l'UE et l'ASEAN reposent sur des liens historiques, culturels, économiques, scientifiques et dans le domaine de l'éducation; ils ont également rappelé qu'ils étaient déterminés à promouvoir la paix, la stabilité et le développement dans les deux régions.
5. Les ministres ont passé en revue les progrès accomplis dans le cadre de la coopération UE-ASEAN depuis la 14^{ème} réunion ministérielle UE-ASEAN, qui s'est tenue à Bruxelles, en Belgique, en 2003. Les ministres ont constaté avec satisfaction que, dans l'ensemble, les relations entre l'UE et l'ASEAN ont progressé, notant en particulier les évolutions positives dans le domaine de la coopération politique et en matière de sécurité, de l'accroissement des échanges commerciaux et des investissements entre les deux régions, ainsi que les progrès accomplis dans différents domaines du développement et de la coopération technique. Les ministres ont pris acte de la mise en oeuvre intégrale de tous les accords de coopération conclus précédemment notamment dans le domaine de l'intégration régionale, de l'énergie renouvelable, de l'enseignement supérieur, de la conservation de la diversité biologique, des normes et des droits de propriété intellectuelle. Les ministres ont également pris note de l'adoption du programme de coopération UE-ASEAN pour 2005-2006, qui portera notamment sur la poursuite du soutien à l'intégration de l'ASEAN, à la lutte contre le terrorisme et à la coopération statistique, ainsi que sur la visibilité du partenariat ASEAN-UE. La CE fournira également une assistance sur le plan juridique à la création au sein de l'ASEAN d'un Centre de l'ASEAN sur la diversité biologique dont l'objectif sera de promouvoir la coopération dans le domaine de la protection de l'environnement et de la diversité biologique.
6. Les ministres ont reconnu que le succès remporté par la 5^{ème} rencontre Asie-Europe, qui s'est tenue à Hanoï en octobre 2004, a contribué de manière importante au développement de la coopération entre l'Asie et l'Europe en général et entre l'ASEAN et l'UE en particulier.

7. Les ministres ont discuté de la menace persistante que représente le terrorisme international et ont rappelé qu'ils condamnaient avec force les actes terroristes sous toutes leurs formes. Les ministres ont réaffirmé leur engagement à combattre le terrorisme conformément aux obligations internationales, à la Charte des Nations unies et aux normes générales du droit international, dans le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire. À ce propos, les ministres ont souligné qu'il était important de s'attaquer aux causes profondes du terrorisme et d'éviter d'assimiler ce dernier à une religion, un groupe ethnique ou une nationalité spécifiques. Les ministres ont noté avec satisfaction les progrès réalisés par la Déclaration conjointe sur la coopération dans la lutte contre le terrorisme adoptée lors de la 14^{ème} réunion ministérielle UE-ASEAN et ont réaffirmé leur engagement en faveur du renforcement de la coopération dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. À cet égard, les ministres se sont engagés à soutenir les efforts déployés au niveau régional pour lutter contre le terrorisme, en particulier les centres établis dans des pays de l'ASEAN : l'école internationale de police (ILEA) de Bangkok, en Thaïlande, le Centre régional d'Asie du Sud-Est pour la lutte contre le terrorisme, (SEACCT) à Kuala Lumpur, en Malaisie, et le Centre de coopération en matière répressive de Jakarta (JCLEC), à Semarang, en Indonésie.
8. Les ministres se sont félicités des résultats du 15^{ème} Comité mixte de coopération ASEAN-CE qui s'est tenu à Jakarta les 25 et 26 février 2005. Ils ont noté avec satisfaction la stratégie de la Commission européenne sur "Un nouveau partenariat avec l'Asie du Sud -Est". Ils ont constaté en particulier les progrès accomplis dans le cadre de l'Initiative commerciale transrégionale UE-ASEAN (TREATI) dont l'objectif est de jeter les fondements d'une future ZLE en favorisant les échanges de connaissances et d'expérience entre nos différents cadres réglementaires et en instaurant une plus grande transparence et une meilleure compréhension entre les deux régions. Les ministres ont reconnu la nécessité de mener un dialogue axé sur la politique sectorielle régionale, y compris dans des domaines qui ne sont pas liés aux échanges. Cela étant, les ministres se sont déclarés favorables au principe du READI. Ils ont chargé le Mécanisme de coordination informel de se réunir dans un avenir proche – sans ordre du jour strict et précis – en vue de mettre au point le mécanisme et les modalités d'application et d'examiner, pour les définir, les domaines susceptibles de faire l'objet du dialogue.
9. Les ministres ont pris note de la coopération trilatérale, entamée en 2004, qui combine l'assistance au développement des pays membres de l'ASEAN à titre individuel et celle de la CE au bénéfice des pays CLMV*. La coopération trilatérale permettra à l'UE de soutenir directement l'Initiative pour l'intégration au sein de l'ASEAN (IAI), qui vise à réduire les écarts de développement au sein de cette région.
10. Les ministres ont chargé la réunion des hauts fonctionnaires UE-ASEAN d'encourager le dialogue et les échanges sur les questions de politique internationale revêtant un intérêt mutuel et d'étudier les différentes manières de promouvoir un dialogue constructif entre l'UE et l'ASEAN.

* Cambodge, Laos, Myanmar et Vietnam.

11. L'UE a noté que l'ASEAN avait connu une évolution importante dans le sens du renforcement de l'intégration régionale. À cet égard, l'UE a réaffirmé sa volonté d'aider à combler les écarts de développement au sein de l'ASEAN, en soutenant plus particulièrement ses membres les moins développés. La Déclaration Concord II de l'ASEAN visant à établir une Communauté ASEAN d'ici 2020, les plans d'action pour les trois piliers de la communauté ASEAN et le programme d'action de Vientiane fixent les objectifs et les priorités stratégiques de l'intégration de l'ASEAN et du processus de construction communautaire. L'UE a également noté la complémentarité entre les cadres de coopération économique sous-régionaux, tels que la GMS, l'ACMECS et la BIMP-EAGA, et le processus d'intégration de l'ASEAN. Cette dernière a en outre pris acte du succès sans précédent du dernier élargissement de l'UE qui, après avoir accueilli dix nouveaux membres, représente désormais un marché de plus de 450 millions de consommateurs et une économie d'un poids total de 9 739 milliards d'euros.
12. Les ministres se sont déclarés convaincus que l'intégration politique et économique croissante dans les deux régions permettra de consolider les liens entre l'Europe et l'Asie du Sud-Est. Les ministres ont réaffirmé leur volonté résolue de continuer à promouvoir et à accroître, conformément à leurs priorités et impératifs régionaux respectifs, le dialogue et la coopération entre l'ASEAN et l'UE, qui se fondent sur des intérêts communs. À cet égard, l'ASEAN et l'UE pourraient intensifier le dialogue et la coopération afin de renforcer le processus d'intégration régionale de l'ASEAN. L'UE est disposée à partager son expérience de l'intégration régionale et à contribuer dans la mesure du possible à réduire les écarts de développement entre les pays membres de l'ASEAN.
13. Les ministres ont été informés du suivi de la réunion extraordinaire des dirigeants de l'ASEAN consacrée aux conséquences du séisme et du raz-de-marée, qui s'est tenue le 6 janvier 2005 à Jakarta, et notamment de la réunion ministérielle consacrée à la coopération régionale en matière de dispositifs d'alerte rapide qui a eu lieu les 28 et 29 janvier 2005 à Phuket, ainsi que du rôle que joue l'ASEAN pour faire face aux conséquences du raz-de-marée. Ils ont accueilli avec satisfaction l'initiative visant à créer des systèmes régionaux d'alerte rapide dans le respect des priorités nationales et dans le cadre d'une coordination assurée par les agences compétentes des Nations unies. Les ministres se sont félicités de l'adoption, le 19 janvier 2005, de la résolution 59/279 de l'assemblée générale des Nations unies, intitulée "Renforcement des secours d'urgence, du relèvement, de la reconstruction et de la prévention au lendemain de la catastrophe du raz-de-marée dans l'océan Indien", dont l'ASEAN est à l'origine. Ils ont accueilli favorablement les efforts visant à mettre au point, au niveau mondial et régional, des arrangements prévisionnels concernant les secours en cas de catastrophe et les interventions d'urgence. L'ASEAN a également salué l'engagement dont ont fait preuve à la fois la CE et les États membres de l'UE, ainsi que l'appui et l'aide qu'ils ont apportés aux pays de l'ASEAN touchés par le raz-de-marée. Les ministres ont souligné qu'il était capital, pour que l'aide soit utilisée efficacement, que les programmes d'assistance soient coordonnés et adaptés aux stratégies nationales de reconstruction.

QUESTIONS INTERNATIONALES

14. Les ministres ont examiné la situation au Moyen-Orient, en particulier en ce qui concerne les territoires palestiniens occupés. Ils se sont félicités de l'organisation, couronnée de succès, des élections présidentielles palestiniennes le 9 janvier 2005 et ont exprimé l'espoir qu'elle encouragerait l'ensemble des parties concernées à faire progresser le processus de paix au Moyen-Orient. Ils ont également accueilli avec satisfaction les conclusions du sommet de Charm el-Cheikh, qui a eu lieu le 8 février 2005, et se sont prononcés en faveur de leur mise en œuvre afin de hâter l'avènement de la paix et de la sécurité dans la région. Les ministres ont exprimé l'espoir que la communauté internationale contribuera à ce que soient atteints les objectifs figurant dans la feuille de route. Ils ont hâte de voir se réaliser une solution définitive, équitable et globale, aboutissant à la coexistence de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément aux résolutions adoptées en la matière par le Conseil de sécurité des Nations unies.

15. Les ministres se sont félicités que la souveraineté complète de l'Iraq ait été réaffirmée en juin 2004 et ont accueilli favorablement les résultats des récentes élections législatives qui ont eu lieu en janvier 2005. Les ministres s'attendent à une application sans réserve de la résolution 1546(2004) du Conseil de sécurité. Ils ont exprimé l'espoir que l'on puisse trouver une solution durable afin de parvenir à la paix, à la sécurité, à la stabilité et à la réconciliation nationale, dans l'intérêt du bien-être de la population iraquienne. Les ministres se sont déclarés préoccupés par la situation qui règne actuellement en Iraq, et notamment par la persistance de la violence qui se traduit par la mort de civils et par des prises d'otages. Les ministres ont condamné les meurtres barbares et les actes de terrorisme et considèrent ces actes comme des crimes particulièrement graves aux yeux de la communauté internationale.

16. Les ministres ont procédé à un échange de vues sur l'évolution de la situation dans la péninsule coréenne et ont reconnu l'incidence de la question nucléaire dans la péninsule coréenne sur la paix, la stabilité et la sécurité internationales, en particulier dans la région Asie-Pacifique. Les ministres ont pris acte des résultats de la troisième phase des pourparlers des six parties, qui a eu lieu à Pékin du 23 au 26 juin 2004, et se sont ralliés à l'engagement de l'ensemble des parties concernées d'atteindre l'objectif de dénucléarisation de la péninsule coréenne. La déclaration faite le 10 février par la République populaire démocratique de Corée (RPDC) a suscité de vives inquiétudes. Les ministres ont souligné que les parties concernées devaient trouver une solution pacifique, par la voie d'un dialogue fondé sur les principes d'égalité souveraine et de respect mutuel entre les États. Les ministres ont exhorté la RPDC à reprendre les négociations et ont invité toutes les parties concernées à poursuivre leurs efforts en vue de chercher une solution durable qui permettrait de parvenir à la paix et à la stabilité dans la péninsule coréenne.

17. Les ministres ont eu une discussion franche sur la situation en Birmanie. Ils ont pris acte de l'exposé présenté par ce pays. Ils ont noté que la convention nationale s'était réunie à nouveau le 17 février et ont déclaré qu'ils espéraient vivement qu'elle parvienne à des résultats concrets. Les ministres ont souligné la nécessité d'une participation constructive de tous les groupes politiques et ethniques du pays. Ils ont réaffirmé que l'ensemble des restrictions devaient être levées rapidement. Ils ont invité la Birmanie à permettre au représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies de se rendre dans le pays et à poursuivre une coopération concrète avec l'ensemble des agences des Nations unies. Les ministres se sont entretenus sur la manière favoriser une évolution positive en Birmanie et sont convenus de poursuivre le dialogue sur cette question.

18. Les ministres ont procédé à un échange de vues sur l'importance que revêt le système commercial multilatéral incarné par l'OMC et ont accueilli avec intérêt l'accord-cadre qui a été conclu le 1^{er} août 2004 en vue de parvenir à des avancées dans le cadre du programme de Doha pour le développement (DDA). Ils ont recommandé que des progrès substantiels soient faits dans tous les domaines visés par le DDA, y compris l'agriculture, l'accès au marché pour les produits non agricoles, les questions de développement, la facilitation des échanges et les services. Les ministres ont également mis en exergue le rôle important du développement dans le système commercial multilatéral et ont souligné que les négociations de Doha devaient aboutir à un résultat équilibré et cohérent. Ils ont rappelé qu'il convenait de réexaminer le traitement spécial et différencié applicable aux pays en développement afin de dynamiser ces pays et de les rendre plus rigoureux, efficaces et opérationnels. La réunion ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Hong Kong en décembre 2005 devrait se donner pour objectif de conclure le cycle de négociations de manière constructive et rapide. Les ministres ont confirmé qu'ils étaient favorables à une adhésion du Vietnam et du Laos dans les plus brefs délais et ont demandé instamment qu'une aide adéquate soit fournie à ces pays en vue de faciliter leur adhésion.

19. Les ministres ont noté que la réunion plénière de haut niveau de l'assemblée générale, qui se tiendra en septembre 2005, dressera un bilan global des progrès effectués dans la mise en œuvre des objectifs de développement définis dans la déclaration du Millénaire (OMD) ainsi que des résultats auxquels sont parvenus les conférences et les sommets des Nations unies en matière économique et sociale et dans les domaines connexes. À cet égard, les ministres ont insisté sur la nécessité de concrétiser les engagements pris, notamment en créant un véritable partenariat au niveau mondial et régional entre les gouvernements, les organisations internationales et toutes les parties concernées. Les ministres se sont accordés à dire que, pour atteindre les OMD, il faut une démarche globale supposant notamment le respect des engagements pris à l'occasion des grandes conférences internationales qui ont eu lieu ces dernières années, à savoir le Consensus de Monterrey de mars 2002, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg de septembre 2002, le Programme de Doha pour le développement de novembre 2001, ainsi que la Déclaration de principes et le Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) de décembre 2003.

20. Les ministres se sont félicités de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto et ont souligné que l'ensemble des parties devaient prendre des mesures concrètes pour faire face aux changements climatiques et réduire les émissions au niveau planétaire. À cet effet, l'ASEAN et les États membres de l'UE renforceront leur coopération au niveau bilatéral, régional et multilatéral, en oeuvrant à un développement écologiquement viable et durable.

PROCHAINE RÉUNION

21. Les ministres sont convenus de se revoir à l'occasion de la 16^e réunion ministérielle ASEAN-UE, qui se tiendra en Europe en 2007. Ils ont demandé à la réunion des hauts fonctionnaires ASEAN-UE de prendre les dispositions pratiques nécessaires pour continuer à renforcer et à dynamiser le mécanisme ASEAN-UE.
-